

2 - SOUTENIR LES JEUNES DE 12 À 25 ANS DANS LEUR PARCOURS D'ACCÈS À L'AUTONOMIE

2.1 - Encourager les initiatives des adolescents

EJ 2.1.2 - FAVORISER ET SOUTENIR L'ÉMERGENCE DE LIEUX RESSOURCES EXPÉRIMENTANT DE NOUVELLES FORMES D'ACCOMPAGNEMENT DES INITIATIVES ADOLESCENTES FAVORISANT LEUR EXPRESSION ET LEUR PRISE D'AUTONOMIE

DIAGNOSTIC

Dans le cadre de l'enquête réalisée auprès des familles, les répondants insistent sur la nécessité d'impliquer les jeunes dans la construction de projets. Toutefois, seulement 17% des jeunes interrogés manifestent de l'intérêt pour le montage de projet. Il est donc important de développer des offres spécifiques qui soutiennent l'engagement des jeunes en promouvant des méthodes innovantes. Dans ce cadre, on remarque que de nouveaux services émergent sur les territoires (Tiers-Lieux, Coopératives Jeunesse, Parlement des Jeunes...).

DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

L'objectif global est d'accompagner les projets portés par les adolescents en privilégiant un soutien à des offres spécifiques. Celles-ci reposent sur des espaces pensés pour et par les adolescents et qui valorisent leur prise d'initiatives. Cette démarche a pour but de renforcer les compétences des jeunes et de leur permettre d'exercer leur citoyenneté. A ce titre, le renouvellement des modalités de contact avec les jeunes renforçant l'accompagnement au numérique et aux médias, sera systématiquement recherché. Cela implique notamment :

- La poursuite du soutien financier à des projets innovants (axe 6 « Innovation » de l'appel à projets FPT) tels que les Juniors Associations et les Tiers-Lieux.

PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Publics prioritaires et territoires prioritaires
- ➔ L'objectif pourra toutefois être élargi à d'autres types de publics et de territoires dans une logique d'essaimage, avec une attention particulière aux acteurs des territoires ruraux

PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ La Commission Enfance-Jeunesse

PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Commission Enfance-Jeunesse et des partenaires du Schéma des Services aux Familles
- ➔ Il est prévu d'impliquer au niveau des territoires les élus, les gestionnaires concernés et les acteurs de l'éducation spécialisée

RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Axe 6 de l'appel à projets FPT
- ➔ Prendre en compte la possibilité de financements complémentaires pour des études et/ou des interventions spécifiques sur certaines thématiques demandant une expertise

ACTION 1

- ➔ Favoriser et soutenir l'émergence de lieux ressources expérimentant de nouvelles formes d'accompagnement des initiatives adolescentes favorisant leur expression et leur prise d'autonomie. Cela se concrétisera par la poursuite du soutien financier à des projets innovants (axe 5 « Innovation » de l'appel à projets Fonds Publics et Territoires (FPT)) tels que les Juniors Associations et les Tiers-Lieux.

ÉCHÉANCES

- ➔ **Action 1** : Chaque année dans le cadre de l'axe 6 de l'appel à projets FPT.

RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

➔ Développement de projets innovants soutenus par l'axe 6 « Innovation » de l'appel à projets FPT

- Évolution du nombre de projets innovants soutenus par l'appel à projets FPT axe 6 portant sur la jeunesse